



EU2022.CZ
Parliamentary Dimension



POSLANECKÁ
SNĚMOVNA
PARLAMENTU
ČESKÉ REPUBLIKY

À l'attention du (des) président(s) de la (des) commission(s) concernée(s)

Madame la Présidente/Monsieur le Président,

Dans le cadre prévu par l'article 51 du règlement Europol (UE) 2016/794, nous avons le plaisir de vous inviter à la **11^{ème} réunion** du Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol (GCPC), qui se tiendra, par présence physique uniquement, les **24 et 25 octobre 2022 au Parlement européen à Bruxelles**.

La réunion abordera un certain nombre de questions découlant directement des prérogatives du Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol (GCPC) conformément à l'article 51 du règlement Europol, dont des présentations par M^{me} Catherine DE BOLLE, directrice exécutif d'Europol, de Jérôme BONET, président du conseil d'administration d'Europol et d'un représentant du contrôleur européen de la protection des données. Veuillez noter qu'un débat sur *L'impact de la guerre en Ukraine sur le domaine de la sécurité* aura également lieu.

Document de programmation pluriannuelle d'Europol 2023-2025

Conformément à l'article 51, paragraphe 2, point c), du règlement Europol, le GCPC est consulté sur le document de programmation pluriannuelle d'Europol. Le document de programmation pluriannuel d'Europol 2023-2025 a été transmis aux délégués du GCPC dans le cadre du 10^e GCPC et publié sur IPEX. Veuillez trouver ci-joint le projet pour consultation. Si elles le souhaitent, les délégations sont invitées à envoyer au Secrétariat du GCPC leurs commentaires écrits sur ce document en avance avant le 30 septembre 2022. La directrice exécutive d'Europol sera invitée à réagir aux commentaires écrits reçus lors de son intervention.

Aspects généraux

Nous tenons à rappeler que votre Parlement/Chambre peut être représenté par un maximum de quatre membres au sein du GCPC (dans le cas des Parlements bicaméraux, chaque Chambre peut nommer jusqu'à deux membres). Les députés et leurs délégations seront invités à s'inscrire à cette réunion. Les langues pour lesquelles l'interprétation doit être assurée seront précisées avant la réunion.

Conformément à l'article 4.3 du règlement intérieur du GCPC, les langues de travail du GCPC sont l'anglais et le français. Nous demandons donc aux délégations de soumettre toutes les questions écrites, commentaires écrits ou contributions dans l'une de ces deux langues. Les



EU2022.CZ
Parliamentary Dimension



POSLANECKÁ
SNĚMOVNA
PARLAMENTU
ČESKÉ REPUBLIKY

adresses électroniques du secrétariat du GCPC sont les suivantes :
jpsg.libesecretariat@europarl.europa.eu avec JPSG2022@senat.cz en copie.

Tous les documents soumis par Europol pour la réunion conformément à l'article 51.3 du règlement Europol, ainsi que toutes les contributions des délégations au GCPC et autres documents pertinents seront publiés sur le [site Internet IPEX](#) GCPC avant la réunion et distribués aux délégations par courrier électronique.

D'autres détails pratiques, notamment les informations relatives à l'inscription, seront transmis en temps utile aux services de votre Parlement chargés des relations avec le Parlement européen.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente/Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués,

M. Juan Fernando LOPEZ AGUILAR

Co-président du GCPC

Président de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Parlement européen

M. Martin ČERVÍČEK

Co-Président du GCPC

Chef de la délégation du Sénat de la République tchèque au GCPC

M. Jaroslav BŽOCH



EU2022.CZ
Parliamentary Dimension



POSLANECKÁ
SNĚMOVNA
PARLAMENTU
ČESKÉ REPUBLIKY

Co-président du GCPC

Chef de la délégation de la Chambre des députés de la République tchèque auprès du GCPC

Annexe 1 : Projet d'ordre du jour de la 11ème réunion du Groupe parlementaire mixte de contrôle sur l'Agence de l'Union européenne pour la coopération policière et judiciaire (Europol)

Annexe 2 : Document de programmation pluriannuelle d'Europol 2023-2025